

FICHE N°22 : LES POSSIBILITÉS DE PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La forme du document opérationnel est nécessairement conditionnée par le fond, c'est-à-dire les différents outils qui vont composer le PCS. A ce titre, les fiches n°23 et n°24 notamment, apportent des éléments concrets sur ces outils.

Voir tableau page 132

Type de présentation	par risques	par techniques d'intervention
Description détaillée	<p>Un chapitre par phénomène identifié plus un pour les "événements non prévus"</p> <p>Chaque chapitre décrit les missions et actions de chaque cellule pour l'événement considéré</p> <p>Les fiches actions générales sont répétées dans chaque chapitre et complétées des fiches actions spécifiques au cas considéré</p>	<p>Forme identique au nouveau découpage du dispositif ORSEC, en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ dispositions générales ■ dispositions spécifiques <p>Dispositions générales, grandes lignes de l'organisation communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ diffusion de l'alerte ■ mise en place du PCC ■ organigramme général ■ hébergement d'urgence ■ ... <p>Les dispositions spécifiques apporte si nécessaire des compléments pour chaque scénario identifié, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ modalités de suivi d'une crue, les zones à évacuer... ■ liste des établissements sensibles concernés par le risque industriel ■ missions spécifiques de la commune en cas de déclenchement par le préfet du PPI du site X ■ ...
Avantages	<p>"Entrée" en fonction de l'événement : toutes les informations nécessaires regroupées dans une seule partie</p> <p>Accès rapide aux informations : missions et actions</p> <p>Découpage très intuitif</p>	<p>Adaptable à tous les cas de figure</p> <p>Accès direct aux outils communs à tout événement</p> <p>Accès rapide aux informations spécifiques à un événement prévu</p>
Inconvénients	<p>Document volumineux car les outils communs doivent être repris pour chaque scénario</p> <p>Nécessite pour chaque scénario un travail important de définition de l'ensemble des missions et actions</p> <p>Difficile à maintenir à jour</p>	<p>Nécessite une bonne formation des intervenants</p> <p>Travail d'élaboration plus poussé</p> <p>Obligation de s'assurer de la complémentarité entre dispositions générales et spécifiques</p>
Conseils	<p>Forme conseillée dans les communes qui présentent peu de risques (1 à 2)</p>	<p>Forme la plus aboutie mais peut-être la plus difficile à élaborer</p> <p>Nécessite une bonne connaissance des missions et une vision globale</p> <p>Très adaptée pour les très grandes communes et pour celles soumises à plusieurs risques</p>